MAGGIONI

BETON

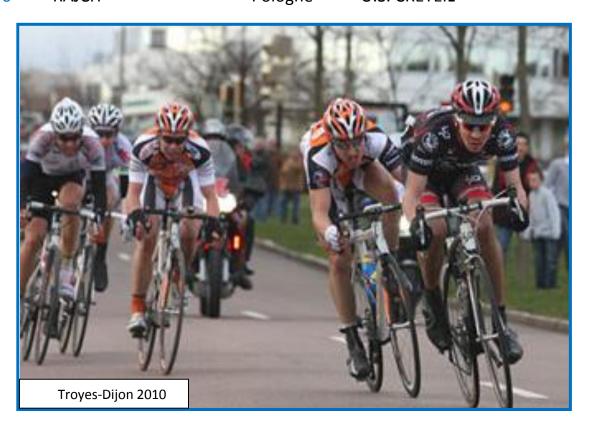






Palmarès

Année	Vainqueur	Pays	Club
2010	Sylvain GEORGES	France	CREUSOT CYCLISME
2009	Frédéric FINOT	France	CREUSOT CYCLISME
2008	Jérémie DERANGERE	France	S.C.O.DIJON TEAM LAPIERRE
2007	Cédric PINEAU	France	VC Roubaix Lille Métropole
2006	Cédric PINEAU	France	U.V.AUBE
2005	Alexandre GRUX	France	C.C. ETUPES
2004	Jérémie DERANGERE	France	S.C.O.DIJON TEAM LAPIERRE
2003	Klaus MUTSHLER	Autriche	SARGUEMINES
2002	Marc THEVENIN	France	C.R.4.C ROANNE
2001	Romain MARY	France	S.C.O.DIJON TEAM LAPIERRE
2000	François LECLERE	France	S.C.O.DIJON TEAM LAPIERRE
1999	Anthony TESTA	France	U.V.C.A.TROYES
1998	Pierre ELLIAS	France	U.S.MONTAUBAN
1997	Robert HARRIS	Angleterre	C.C MORTEAU
1996	Vincent CALI	France	C.C. ETUPES
1995	SIMENSEN	Norvège	EQ. NATIONALE
1994	Arnaud PRETOT	France	C.C. ETUPES
1993	Eric CHANEL	France	VAULX EN VELIN
1992	Ludovic AUGER	France	DIJON O.C.
1991	EKLUND	Suède	DIJON O.C.
1990	RAJCH	Pologne	U.S. CRETEIL



Rassemblement départ accueil : 11h00 Laignes - Place Victor GAT (Mairie)

Appel des coureurs : 12h40 Départ fictif: 12h50

Départ réel: 13h00 Route départementale D 953 **DEPART** ARRIVE

Itinéraire Horaire

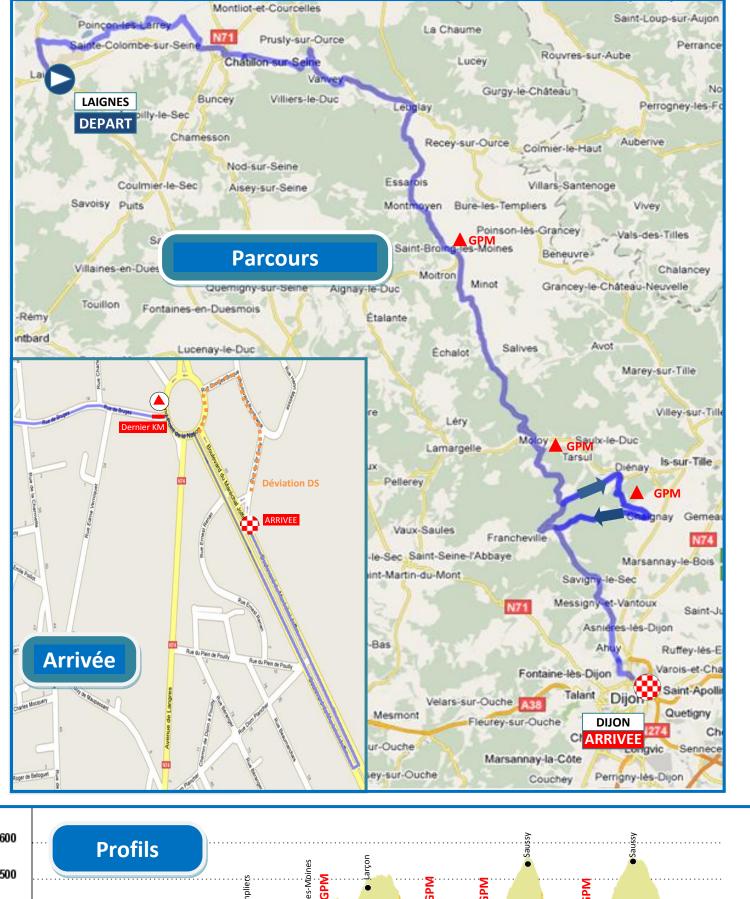
Boulevard du Maréchal Joffre

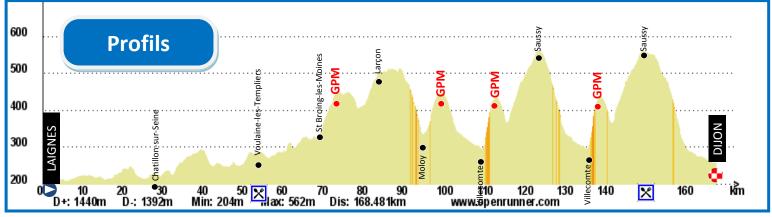
Permanence Arrivée

Car Podium Douche Vestiaires au Gymnase Jean Mazingue

Contrôle antidopage (même lieu)

Route	Parcours détaillé		Parcouru	A parcourir	Horaires théoriques à	
					44 km/h	40 km/h
Place de la Mair	LAIGNES	Départ fictif	0	162,5	12:50	12:50
D 953	Sortie Laignes	Départ réel	0	162,5	13:00	13:00
D 953	GRISELLE		3,2	159,3	13:10	13:11
D 953	Intersection D 953 / D 5f		3,3	159,2	13:10	13:11
D 5f	MARCENAY		7,4	155,1	13:16	13:18
D 5f	Intersection D 5f / D 102		7,5	155	13:16	13:18
D 102	Intersection D 102 / VC		7,9	154,6	13:16	13:18
VC	Intersection VC / D 5f		9,8	152,7	13:19	13:21
D 5f	LARREY		12,4	150,1	13:23	13:25
D 16	Intersection D 5f / D 16		12,5	150	13:23	13:25
D 16	POINCON-LES-LARREY		13,4	149,1	13:24	13:27
D 16	BOUIX		16,2	146,3	13:28	13:31
D 16	Intersection D 16 / VC 3		16,6	145,9	13:28	13:31
VC 3	Intersection VC 3 / D 118j		18,7	143,8	13:31	13:35
D 118j	ETROCHEY		20,3	142,2	13:32	13:37
D 118j	Intersection D 118j / D 118	Passage à niveau	21,7	140,8	13:35	13:39
D 118j	SAINTE COLOMBE		22,3	140,2	13:36	13:40
D 118j	Intersection D 118j / D 118a		24,5	138	13:39	13:43
D 118j	CHATILLON-SUR-SEINE		24,7	137,8	13:39	13:44
D 118a	Intersection D 118a / D 980		25,7	136,8	13:41	13:45
D 980	Intersection D 980 / D 928		26,7	135,8	13:42	13:47
D 928	MAISEY-LE-DUC		36,8	125,7	13:56	14:02
D 928	VANVEY	iábut ravitaillamant	39,5	123	14:00	14:06
D 928 X D 928	VOULAINE-LES-TEMPLIERS <i>D</i> LEUGLAY	Passage à niveau	46,0 47,1	116,5 115,4	14:08 14:10	14:16 14:17
D 928 D 996	MONTMOYEN	Pussage a niveau	58,3	104,2	14:10	14.17 14:34
D 390 D 19	Intersection D 996 / D 121		62,6	99,9	14:23	14:40
D 121	SAINT BROING-LES-MOINES		64,3	98,2	14:33	14:43
D 121	Intersection D 121 / D 996	GPM	64,7	97,8	14:34	14:44
D 996	Intersection D 996 / D 112	GI W	67,8	94,7	14:38	14:48
D 112	MINOT		69,8	92,7	14:41	14:51
D 112	Intersection D 112 / D 101e		69,9	92,6	14:41	14:51
D 101e	Intersection D 101e / D 996		71,4	91,1	14:43	14:54
D 101 ^e	LARÇON		74,4	88,3	14:47	14:58
D 101e	MOLOY	GPM	88,0	74,5	15:06	15:19
D 101 ^e	VERNOT		97,0	65,5	15:18	15:32
D 103	Intersection D 996 / D 103		97,2	65,3	15:18	15:32
D 959	VILLECOMTE	GPM	103,0	59,5	15:26	15:41
D 959	Intersection D 103 / D 6c		103,5	59	15:27	15:42
D 6c	CHAIGNAY		109,0	53,5	15:34	15:50
D 961	Intersection D 6c / VC		109,3	53,2	15:35	15:50
VC	SAUSSY		118,3	44,2	15:47	16:04
D 996	VERNOT		123,0	39,5	15:53	16:11
D 103	Intersection D 996 / D 103		123,3	39,2	15:54	16:11
D 959	VILLECOMTE	GPM	129,0	33,5	16:02	16:20
D 959	Intersection D 103 / D 6c		129,5	33	16:02	16:21
D 6c	CHAIGNAY		135,0	27,5	16:10	16:29
D 6c	Intersection D 6c / VC		135,5	27	16:10	16:30
vc 🔀		Fin ravitaillement	143,5	19	16:21	16:42
D 996	Intersection VC / D 996		144,4	18,1	16:23	16:43
D 996	MESSIGNY-ET-VENTOUX		153,1	9,4	16:34	16:56
Rte de Messigny	AHUY		157,5	5	16:35	16:57
Rte d'Ahuy DIJON			159,5	3	16:40	17:03
Rue de Bruges			161,0	1,5	16:42	17:04
Bd Joffre 🛭 🗣	DIJON Arrivée		162,5	0	16:47	17:10





REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Article 1 - Organisation

Le Troyes - Dijon – 32^{ème} Grand Prix Maggioni est organisée par le Sprinter Club Olympique de Dijon (SCOD), 1 allée de Ribeauvillé 21 000 DIJON, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Association affiliée à la FFC sous le numéro 05 21 085. Elle se disputera le dimanche 21 Mars 2010.

Article 2 – Type de l'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Hommes « Élites Professionnels » et 1ère et 2ème catégorie appartenant aux équipes définies ci après : Équipes Continentales françaises, Équipes Nationales, Équipes étrangères, régionales et de club, Pôles France, Équipe de Division Nationale, Équipe de Division Nationale Espoirs, Équipe de Division Nationale 2, Équipes de Comités Régionaux, Équipes de Comités Départementaux, Équipes de Clubs. Elle est inscrite au calendrier fédéral de la fédération française de cyclisme de classe 1.12.1.

Le nombre de coureurs par équipe est limité à 10 coureurs maximum dont 4 au minimum doivent prendre le départ.

Le nombre maximum de participant est fixé à 200 coureurs.

Les bulletins d'engagements doivent parvenir à l'organisateur avant le 16 mars 2010.

Article 3 - Permanence

La permanence de départ se tient le dimanche 21 mars 2010 à partir de 11h00 à la salle Polyvalente (promenade de la Perrière), Laignes - 21 330.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes se font à la permanence de 11h00 à 12h30

La réunion des directeurs sportifs sera organisée sera organisée suivant le règlement FFC en présence des membres du jury des commissaires. Elle est fixée le dimanche 21 mars 2010 à 12h15 située au 1^{er} étage de la mairie.

Article 4 - Radio-Tour

Les informations courses seront émises sur la fréquence 151.512.5 Mhz.

Les radios seront à récupérer à la permanence le dimanche 21 mars 2010 à partir de 12h00.

Article 5 – Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré le SCOD avec 2 voitures.

Article 6 - Incidents dans les Derniers Kilomètres

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables.

Article 7 - Prix

Les prix suivant sont attribués :

- la dotation de l'épreuve, conformément au barème de la FFC, s'élève à 1 677 €, répartis sur les 25 premiers coureurs classés au classement officiel.
- le leader du classement du Meilleur Grimpeur est récompensé par un prix de 80 €.

Article 8 - Classement du Meilleur Grimpeur

Un classement par point est établi par l'addition des points obtenus à l'issue de chacun des sprints de la montagne (GPM).

Chaque sprint de la montagne (km 64.7 – km 88 – km 103 – km 129) attribuera : 3-2 et 1 point au 3 premiers coureurs.

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application de l'article 2.6.017 du règlement FFC.

Pour bénéficier des prix du classement général individuel de la montagne, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Article 7 – Délais d'Élimination

Pendant le déroulement de la course, tout coureur se situant à plus de 10 minutes du peloton principal sera dans l'obligation de monter dans la voiture balai (pour des raisons de sécurité évidentes) ou de remettre son dossard à un commissaire.

Article 11 – Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi du pays.

Le lieu du contrôle médical sera le suivant :

Gymnase Jean Mazingue – Boulevard du Maréchal Joffre – 21 000 Dijon.

Article 12 - Protocole

Conformément à l'article 1.2.12 du règlement FFC, les coureurs désignés ci-dessous doivent se présenter quotidiennement au protocole sr le podium dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée :

Le vainqueur de la course et son directeur sportif, le deuxième, le troisième et le vainqueur du classement du meilleur grimpeur.

Article 13 – Pénalités

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses. L'arbitrage, concernant le déroulement sportif de la course, est placé sous l'autorité du président du jury des commissaires désignés en application des règlements généraux de la FFC. Les infractions feront l'objet des pénalités prévues par le règlement FFC.

Article 13 - Service Médical

L'épreuve disposera d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, les coureurs et les accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également rapatriement qui pourraient leur être dispensés en dehors de la course.

Article 13 - Dérivation

Une dérivation obligatoire avant la ligne d'arrivée sera mise en place pour les véhicules à 500 mètres de la ligne d'arrivée à gauche vers le parking des directeurs sportifs. Un fléchage sera mis en place.

EN CAS D'ACCIDENTS

ETABLISSEMENT LE PLUS PROCHE

Centre Hospitalier Universitaire de Dijon

Tél: 03.80.29.30.31

2 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny – 21 000 DIJON

Centre Hospitalier de Chatillon-sur-Seine

Tél: 03 80 81 73 00

2 Rue Baron Claude Petiet - 21 400 CHATILLON-SUR-SEINE

Comité d'Organisation

L'épreuve du Troyes - Dijon est placée sous la direction de Bernard MARY, Président du Sprinter Club Olympique de Dijon



Bernard MARY ORGANISATEUR



Michel DUCHESNE **TRESORIER**



Benoit PERRIN Resp. ORGANISATION

Course

Directeur de l'organisation : Bernard MARY Directeur de course : Marie Christine REGNET

Communiqué: Sarah BOTTARD

Délégué au contrôle médical : Louisette SEGUIN

Ardoisier: Jean-Marc VIETTE

Dépannage en course : C. COLLOT &R. GAROT

Radio tour: DI@LOG

Moto information: Pascal QUIN

Photo finish – Classement : M. FAIVRE & B. LOUIS

Liaisons Radio Course: DI@LOG

Sécurité: R. RASQUIN & F. POUGET

Ambulances: UNASS 21

Speaker officiel: Jean-Michel QUERRE

Lignes d'arrivée : Alain PERRIN Zones départ : Benoit PERRIN

Protocoles aux arrivées : Pierre LESCURE

Responsable invités et Partenaires : Pierre LESCURE

Motos Sécurité et Signaleurs : Marc BRODUT

Voiture Balai: Jean-Louis MEURIOT

Contacts

Arbitres Officiels

Bernard MARY Président 06 10 75 78 50

Benoit PERRIN Directeur Organisation 06 30 57 80 60

Président de Jury: Marie Christine REGNET

Juge à l'arrivée : Astrid ROUSSEAU

Arbitres: Arnaud DE VECCHI, Bernard MICHON,

Colette ORSAT, Benoit PERRIN,

Le Comité d'Organisation remercie le Conseil Général de Côte d'Or, le Conseil Régional de Bourgogne, la commune de Laignes, la ville de Dijon, tous les partenaires locaux, les bénévoles du SCOD, la Gendarmerie Nationale, la Police Municipale, tous les employés communaux.

Merci à tous les bénévoles, sans eux, cette épreuve n'aurait pas vu le jour et son succès vous appartient.

Vive le « Troyes Dijon », vive le département de la Côte d'Or, vive la Bourgogne et longue vie à cette épreuve.

Bernard MARY et le Comité d'Organisation

Les Partenaires

MAGGIONI

BETON

















L.M. IMMOBILIER

Les Collectivités









Les Médias











